



Commune de  
**Villaz**

**Mise à l'enquête publique de la modification du  
Plan d'aménagement local (PAL) – Secteur Villaz-St-Pierre  
du 9 juin au 10 juillet 2023**

Conformément aux articles 83 et 89 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC),

**La Commune de Villaz**

**met à l'enquête publique**

**du 9 juin au 10 juillet 2023**

**la modification du Plan d'aménagement local (PAL) – Secteur Villaz-St-Pierre, comprenant le règlement communal d'urbanisme : modification de l'article 25 - Zone d'intérêt général - alinéa 2.**

Seules les modifications peuvent faire l'objet d'une opposition, conformément à l'article 89, al. 2 LATeC.

Les documents peuvent être consultés à **l'Administration communale de Villaz, à Villaz-St-Pierre, ou à la Préfecture de la Glâne, à Romont.**

Les personnes ou associations ayant qualité de faire opposition au sens de l'article 84 de la LATeC peuvent déposer un mémoire motivé auprès de **l'Administration communale** ou de **la Préfecture de la Glâne**, pendant la durée de l'enquête publique.

La demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment édilitaire et d'une déchetterie est mise à l'enquête publique en parallèle, conformément à l'article 3, alinéa 2, ReLATeC.

Villaz-St-Pierre, le 5 juin 2023.

Le Conseil communal